



COMMISSIONNEMENT 2026 : LA DIRECTION NOUS A ENTENDU !

On vous dit tout !

Lors de nos différents échanges en CSE et en bilatérale, **vos représentants CFE-CGC ont réaffirmé la nécessité de garantir aux commerciaux du CSE Commerce DDCE Télévente une base de commissionnement** qui ne repose pas uniquement sur un bimestre.

La Direction nous a entendu : le dispositif de commissionnement a été modifié afin de répondre aux attentes des collaborateurs. Cette modification concerne tous les acteurs de la vente et du déploiement.

L'article 2.1 a ainsi été modifié et le bimestre garanti devient le quadrimestre 1, garanti selon la base de calcul suivante :

Le nouveau système de commissionnement sera forcé pour garantir le 1er quadrimestre 2026 à hauteur de 90% d'un quadrimestre moyen 2025 recalculé.

Ce calcul sera fait sur la base du commissionnement mensuel moyen 2025 de chaque acteur multiplié par 4 et repris à hauteur de 90%.

Nous poursuivons notre action afin de préciser la note, notamment sur le lissage annuel.

Nous resterons vigilants sur les prochains quadrimestres afin de défendre au mieux les intérêts de tous les commerciaux.

**DES ELUS & MANDATES
A VOTRE SERVICE !**

N'HESITEZ PAS A LES CONTACTER

ISABELLE MONJANEL

06 61 36 84 41

isabelle.monjanel@laposte.fr

UGO ALLEGRE

06 99 18 67 69

ugo.allegre@laposte.fr

KARIM HARZOUZ

06 11 68 46 97

karim.harzouz@laposte.fr



**100%
CADRES**

**100%
VOUS**